

**NOM** de naissance en majuscules.....  
Nom éventuel du conjoint en majuscules. ....  
**PRENOMS** dans l'ordre de l'état civil.....

**NE LE** ...../...../ .....à.....N° Département.....  
**PAYS**.....

**NATIONALITE**.....

**ADRESSE EN MAJUSCULE** .....  
.....  
.....

**TELEPHONE** .....

**MAIL** .....@ .....

### Contrat de formation

Entre l'élève candidat ci-dessus désigné,

Et l'Etablissement Bateau école Commandant Marius. Adresse : Quai Antonin Gros 34340 Marseillan. Téléphone 06 09 09 52 30

Représenté par l'exploitant Bernard Sans Guilhem-Ser Agrément Etablissement N° 34009 Délivrée par DML Hérault Gard

Formateur Bernard Sans Guilhem-Ser N° 20479 Formateur options : côtière/ Hauturière /eaux intérieures Agrément délivrée par DML Hérault Gard

Tarifs de la Formation Option côtière Cours Théoriques (5h) : 152€ TTC / Cours pratiques (3h30) 140€ TTC (dont « collectif » 1h30

plus individuel 2h)

Les Programmes des formations pratiques et théoriques : sont définis par les objectifs suivants : Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage,

Être sensibilisé à l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communications embarqués ; Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction d'un bulletin

Météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation ; Etre responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens

De détresse, respecter le milieu naturel ; Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de la propulsion, la marche arrière et l'utilisation

Des alignements ; Accoster et appareiller d'un quai, mouiller, prendre un coffre et récupérer une personne tombée à l'eau. le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes à l'exception des marques de musoir ; - l'initiation au système de balisage région " B " les règles de barre et de route ; - les signaux : les signaux phoniques de manœuvre et d'avertissement ; les signaux phoniques par visibilité réduite ; les signaux de détresse ; les signaux régissant le trafic portuaire ; les signaux météorologiques ;

les feux et marques des navires ; les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels ; les

catégories de conception des navires de plaisance marqués CE ; le nombre de personnes ou la charge embarquées ; les limitations de la navigation (zones

interdites, limitations de vitesse, signalisation des plongeurs sous-marins et distance de sécurité, zones de conchyliculture) la conduite en visibilité restreinte le matériel d'armement et de sécurité des navires

de plaisance de la catégorie côtière et ses compléments ainsi que les pièces administratives à posséder à bord ; - la réglementation relative au titre de conduite des

bateaux de plaisance à moteur ; - connaissances élémentaires du service mobile maritime, du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMSDM) et du

bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : fréquences, voies, alphabet phonétique et notions de langue

anglaise de base pour son utilisation ; Maritime Mobile Service Identity (N° MMSI) et appel sélectif numérique (ASN), zones du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) ; communications

liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse, l'organisation du sauvetage en mer les règles de la pratique du ski nautique et des engins tractés ;

La responsabilité du chef de bord et ses conséquences juridiques ; des notions d'autonomie en matière de carburant ; la protection de l'environnement : interdiction de vente,

De colportage et d'achat du poisson provenant de la pêche de loisir, réglementation de la pêche sous-marine, protection de la faune et de la flore ; - la

météorologie : savoir se procurer les prévisions ; connaître l'échelle anémométrique Beaufort et l'état de la mer ; - l'initiation à la lecture d'une carte marine :

connaissance des symboles élémentaires.

Clauses particulières :

. Les timbres fiscaux : aucune restitution de timbres fiscaux ne peut être demandé au bateau école.

La désinscription éventuelle d'un candidat élève dans le système oedipp ne donne droit à aucune indemnités ni remboursements, et annule ce contrat.

Le bateau école ne peut être tenu responsable du refus par l'administration de son dossier ou sa perte. Le bateau école ne peut être tenu responsable d'un refus ou de l'impossibilité d'inscription à un examen du fait de l'administration compétente.

En cas d'ajournement à un examen ou en cas d'absence à l'examen, le candidat élève règle au bateau école 32 € pour réinscription à une nouvelle date d'examen.

Durée de validité du contrat de formation 12 mois à compter du jour de la signature du contrat.

Le formateur du bateau école est seul juge pour décider de la validation ou non de la formation pratique.

Moyens de paiement acceptés : Espèces Ou Chèque. Ou Virement.

Conditions de résiliation ou de rupture du contrat et Modalités financières : Toute renonciation à la formation, tout abandon de formation, toute désinscription

dans le système oedipp, toute formation non effectuée dans le délai imparti, Toute inscription ou présentation à examen ne pouvant être effective du fait de

l'administration, du fait de l'élève candidat, du fait de l'établissement, ne donne lieu à aucun remboursement ou indemnités. Le décès du candidat élève ne donne lieu à aucun remboursement ou indemnités

Le candidat élève reconnaît avoir reçu, ce jour, un exemplaire du contrat

Avoir lu, et accepté, dans son intégralité ce présent contrat de formation sans aucunes réserves ni restrictions.

**Date**.....

*L'élève candidat*

**Mention « Lu et approuvé »**

**Signature de l'élève candidat**

*Pour l'établissement*

*Le Responsable*

